



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

RÉGIONALE FÉMININE 2 (RF2)

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Le Championnat **Régionale Féminine 2 (RF2)** est ouvert aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Les engagements 2022/2023 se font directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball, selon le calendrier officiel.

Obligations des clubs :

Engager :

- soit une autre équipe sénior féminine évoluant à un niveau inférieur ou supérieur, en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC, ET une équipe de jeunes féminines (U11 à U20), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC
- soit deux équipes de jeunes féminines dans des catégories différentes (U11 à U20), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC
- soit une autre équipe féminine (U11 à sénior), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC, ET justifier d'une école de mini-basket (disposant au minimum du label départemental)

Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

Le respect des obligations sportives implique pour toutes les équipes concernées qu'elles terminent le championnat dans lequel elles sont engagées.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de la poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Article 3 - Équipes qualifiées pour le championnat

Pour la saison en cours sont qualifiées :

- Les équipes maintenues en RF2
- Les équipes issues du championnat RF3 en cas de montée(s) pour compenser un non-engagement d'équipe(s) en RF2 ou au niveau supérieur, pour le secteur concerné
- Les équipes descendentes de PNF
- Les équipes montantes de RF3

Article 4 - Système de l'épreuve

1. Format de l'épreuve

Le championnat est organisé en 4 phases :

- Une première phase de type championnat à l'issue de laquelle un classement par poule est effectué, déterminant les équipes qui joueront en **poule Haute et en Poule Basse lors de la deuxième phase** ~~la montée en PNF d'une part et les équipes qui lutteront contre la relégation d'autre part.~~
- Une deuxième phase de type championnat à l'issue de laquelle un classement par poule est effectué, déterminant les équipes pouvant prétendre à la PNF et les équipes pouvant être reléguées en RF3
- Une phase finale **sous forme de play off** ~~"de type play-off et play-down"~~ pour déterminer la dernière équipe montant en PNF, et les dernières équipes reléguées;
- Un **tournoi** final ~~four~~ pour l'attribution du titre de « Champion RF2 Auvergne-Rhône-Alpes » et pour déterminer les équipes reléguées en RF3.

a. Phase 1 dite « Saison régulière première partie »

Les équipes sont regroupées en 6 poules de 6 équipes, établies selon des critères géographiques composant en trois secteurs (Conférence Ouest – Conférence NORD/SUD – Conférence Est)

Au terme des rencontres aller-retour, le classement est établi.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la deuxième phase RF2 « Poule Haute ».

Les équipes classées 3^{ème} à 6^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la deuxième phase RF2 « Poule Basse ».

b. Phase 2 dite « Saison régulière deuxième partie »

Les équipes qualifiées en RF2 « Poule Haute » sont regroupées en **2** poules de 6 équipes établies comme suit :

- Les 1^{er} et 2^{ème} des poules de la conférence OUEST sont associés aux 1^{er} et 2^{ème} de la poule C de la conférence Nord/Sud.
- Les 1^{er} et 2^{ème} des poules de la conférence Est sont associés aux 1^{er} et 2^{ème} de la poule D de la conférence Nord/Sud

Les équipes qualifiées en RF2 « Poule Basse » sont regroupées en **4** poules de 6 équipes établies comme suit :

- Les équipes classées 3^{ème} et 6^{ème} de la poule A et les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de la poule B de la conférence Ouest seront associés aux équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la poule C de la conférence Nord/Sud.
- Les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème} places de la poule A et les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la poule B de la conférence Ouest seront associés aux équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de la poule C de la conférence Nord/Sud.
- Les équipes classées 3^{ème} et 5^{ème} de la poule E et les équipes classées 4^{ème} et 6^{ème} de la poule F de la conférence Est seront associés aux équipes classées 4^{ème} et 6^{ème} de la poule D de la conférence Nord/Sud.
- Les équipes classées 4^{ème} à la 6^{ème} places de la poule E et les équipes classées 3^{ème} et 5^{ème} de la poule F de la conférence Est seront associés aux équipes classées 3^{ème} et 5^{ème} de la poule D de la conférence Nord/Sud.

Les résultats de l'ensemble des rencontres de la Phase 1 ne sont pas conservés.

Toutes les équipes se rencontrent sous formes de matchs aller/retour soit 10 matchs par équipes.

En RF2 « Poule Haute » :

- Les équipes arrivées 1^{ère} de leur poule montent en PNF et se rencontre en match aller/retour pour déterminer le titre de « Champion RF2 Auvergne-Rhône-Alpes »
- Les équipes arrivées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place sont qualifiés pour la phase finale, pour déterminer la dernière équipe montante

En RF2 « Poule Basse » :

- Les équipes classées 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour la phase finale dite tournoi final, pour déterminer les trois dernières équipes montant en PNF.
- Les équipes arrivées dernière de leur poule sont reléguées en RF3
- Les équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place sont maintenues en RF3
- Les équipes classées 5^{ème} de leur poule participeront à un barrage pour déterminer les deux autres équipes qui seront reléguées en RF3

c. Phase 3 dite « Phase finale »

Phases finales organisées à l'issue de la Phase 2 :

- Phase finale entre les équipes classées de la 2^{ème} à 6^{ème} place de chaque poule haute et les équipes classées 1^{ère} de chaque poule basse sous forme de 2 tours en élimination directe.

Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule haute sont immédiatement versées au tour 2.

Le tour 1 est organisé en fonction des croisements des poules :

Match 1 : 3^{ème} Poule A / 1^{er} Poule C

Match 2 : 3^{ème} Poule B / 1^{er} Poule D

Match 3 : 4^{ème} Poule A / 1^{er} Poule E

Match 4 : 4^{ème} Poule B / 1^{er} Poule F

Match 5 : 5^{ème} Poule A / 6^{ème} Poule B

Match 6 : 5^{ème} Poule B / 6^{ème} Poule A

Les équipes vainqueurs sont qualifiées pour le tour suivant.

Le tour 2 est organisé en fonction des croisements de poules:

Match 7 : Vainqueur match 1 / Vainqueur du match 4

Match 8 : 2^{ème} Poule B / Vainqueur match 5

Match 9 : 2^{ème} poule A / Vainqueur match 6

Match 10 : Vainqueur match 2 / Vainqueur match 3

Les vainqueurs du Tour 2 montent en PNF.

- Phase finale pour déterminer les dernières équipes reléguées,
Les 5^{ème} des poules basses se rencontrent sur terrain neutre sur un seul match.
Les perdants de ces matchs sont relégués en RF3
5^{ème} poule C contre 5^{ème} poule D
5^{ème} poule E contre 5^{ème} poule F

d. Phase 4 dite "Final Four"

Pour déterminer le titre de « Champion RF2 Auvergne-Rhône-Alpes » sous forme finale :

- o Les deux premiers des poules hautes se rencontrent en finale. Le vainqueur sera déclaré « Champion Auvergne-Rhône-Alpes »

2. Synthèse des montées, maintiens et descentes à l'issue de la saison

Les équipes classées première des poules Hautes à l'issue de la deuxième phase plus les quatre vainqueurs du tour 2 montent en PNF.

Les équipes classées dernières des poules Basses à l'issue de la deuxième phase plus les deux perdants des barrages descendent en RF3.

Les autres équipes seront maintenues en RF2.

En cas de montée où descentes supplémentaires se référer aux articles 47 et 49 des règlements sportifs généraux de la ligue Auvergne Rhône Alpes

Article 5 - Forfait et sanction

Une équipe qui refuse la montée en RF2 est maintenue en RF3.

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général » (hors cas de joueuse non qualifiée).

Une équipe qui déclare ou est déclarée forfait général est rétrogradée en PRF de son comité départemental d'origine.

Article 6 - Qualification et licences

Règles de participation

Nombre de joueuses autorisées	Domicile	5 minimum qui jouent (entrées en jeu) / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum qui jouent (entrées en jeu) / 10 maximum
Nombre de joueuses « brûlées »		5
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C, OCT	3
	ASP	0
	OC	Sans limite
	AST	5
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	
	Jaune	2
	Orange	

Cas des équipes « réserve »

Toute joueuse évoluant dans un championnat supérieur doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de l'équipe « réserve » en RF2 pour pouvoir prendre part à la phase finale.

Article 7 - Horaires des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le dimanche à 15h30.

Le temps d'échauffement minimum est de 30 minutes. La mi-temps dure 10 minutes.

Article 8 - Dérogations et planification

Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (gymnase indisponible, ...).

Les dérogations sont valides à 20 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, avant clôture au 04 Septembre 2022.

Les horaires autorisés sont :

- Le samedi : de 17h30 à 21h
- Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Article 9 – Qualification requise Statut de l'entraîneur

[VOIR STATUT DU TECHNICIEN REGIONAL 2022-2023](#)

Article 10 – Modification des règles du Basketball

[VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2022-2023](#)

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.

